



RÉGION NORMANDIE

Conseil Régional
Du 15 décembre 2025

Sommaire

ECONOMIE, ENTREPRISES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET NUMÉRIQUE

N°5 Feuille de route régionale de la donnée et de l'intelligence
artificielle 2026-2028 et dispositifs associés

Page 2



Le Président

RÉGION NORMANDIE

Conseil Régional Réunion du 15 décembre 2025

09h30, à Caen la Mer

Sous la présidence de Monsieur MORIN

DELIBERATION

Objectif stratégique	Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante
Mission	Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international
Programme	P241 - Accompagner la transformation numérique
Titre	FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA DONNÉE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE 2026-2028 ET DISPOSITIFS ASSOCIÉS

Présents :

Fabien ACHARD de LELUARDIERE, Gisèle BAKI, Benoît BALSAN, Julie BARENTON-GUILLAS, Thibaut BEAUTE, Laurent BEAUVAIS, Véronique BEREGOVOY, Jean-François BLOC, Augustin BOEUF, Laurent BONNATERRE, Philippe CHAPRON, Marie-Noëlle CHEVALIER, Brigitte CHOQUET, Sophie DE GIBON, Edouard DE LAMAZE, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Jean DELALANDRE, Ludovic DELESQUE, Bertrand DENIAUD, Gilles DETERVILLE, Robin DEVOGELAERE, Guy DOSSANG, Jean-Vincent du LAC de FUGÈRES, Clotilde EUDIER, Angélique FERREIRA, David FONTAINE, Eve FROGER, Jean-Baptiste GASTINNE, Claire-Emmanuelle GAUER, Sophie GAUGAIN, Patrick GOMONT, Sabrina GOULAY, Catherine GOURNEY-LECONTE, Sylvie GRENIER, Naoual GUERY, Sophia HABIBI-NOORI, Jonas HADDAD, Guillaume HEDOUIN, Chantal HENRY, Eric HERBET, Antoine JEAN, Claire JOLIVET-SERVANT, Quentin LAGALLARDE, Valérie LAISNEY, Agnès LALOI, Vanessa LANCELOT, Xavier LEFRANCOIS, Guy LEFRAND, Sylvain LETOUZE, Thierry LIGER, Rudy L'ORPHELIN, Aline LOUISY-LOUIS, Virginie LUTROT, Laëtitia MALHERBE, David MARGUERITTE, Pascal MARIE, Patrice MARTIN, Stéphanie MAUBE, Hervé MAUREY, Florence MAZIER, Catherine MEUNIER, Marc MILLET, Paul MILLIEZ, Hervé MORIN, Oumou NIANG-FOUQUET, Aristide OLIVIER, François OUZILLEAU, Guillaume PENNELLE, Alexandra PIEL, Olivier PJANIC, Nathalie PORTE, François-Xavier PRIOLLAUD, Bastien RECHER, Cécile REMY-BASTIT, Aminthe RENOUF, Claire ROUSSEAU, Jean-Philippe ROY, Marianne ROZET, Laëtitia SANCHEZ, Martine SEGUELA, Franck SIMON, Anaïs THOMAS, Rodolphe THOMAS, Emmanuelle TREMEL, Timour VEYRI, Pierre VOGT, Stéphanie YON-COURTIN.

Excusés et pouvoirs :

Niswat ABDOURAZAKOU (pouvoir à Ludovic DELESQUE), Geneviève AUGÉ (pouvoir à Rudy L'ORPHELIN), Yves BONNET (pouvoir à Guillaume PENNELLE), Matthieu BRASSE (pouvoir à Martine SEGUÉLA), Malika CHERRIERE (pouvoir à Sabrina GOULAY), Pierre-Emmanuel HAUTOT (pouvoir à Bastien RECHER), Pascal HOUBRON (pouvoir à Brigitte CHOQUET), Timothée HOUSSIN (pouvoir à Benoît BALSAN), Lynda LAHALLE (pouvoir à Claire JOLIVET-SERVANT), Marie LE VERN (pouvoir à Gilles DETERVILLE), Bénédicte MARTIN (pouvoir à Laëtizia SANCHEZ), Catherine MORIN-DESAILLY (pouvoir à Patrick GOMONT), Cédric NOUVELOT (pouvoir à Marc MILLET), Hafidha OUADAH (pouvoir à Sylvain LETOUZE), Marie-Hélène ROUX (pouvoir à Guy DOSSANG)

Vu les articles L 4211-1 et L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AP D 17-12-3 du Conseil régional en date du 18 décembre 2017 adoptant la Stratégie Numérique Normande,

Vu la délibération n° AP D 21-07-13 du Conseil Régional en date du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Région,

Vu la délibération n° CP D 23-12-1 de la Commission permanente en date du 11 décembre 2023 modifiant le règlement des subventions régionales,

Vu la délibération AP D 24-06-16 du Conseil Régional en date du 24 juin 2024 adoptant le dispositif Booster IA,

Vu la délibération n° AP D 24-12-4 du Conseil Régional en date du 16 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 25-06-7 du Conseil Régional en date du 23 juin 2025 adoptant le Budget Supplémentaire 2025 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° CP D 25-07-67 du Conseil Régional en date du 15 juillet 2025 affectant des crédits pour un marché de diagnostics sur la donnée et l'intelligence artificielle,

Vu la délibération n° AP D 25-10-8 du Conseil Régional en date du 13 octobre 2025 adoptant la Décision Modificative n°1 2025 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Considérant

- Que la donnée numérique est massivement produite, diffusée et exploitée et que ses usages ne cessent de se développer grâce aux innovations technologiques et particulièrement l'intelligence artificielle ;
- Que sa valeur économique et territoriale est croissante au regard de ses usages dans de multiples secteurs et qu'elle doit désormais être considérée comme une véritable ressource territoriale à exploiter, notamment pour répondre aux défis des transitions économiques, sociales, environnementales et climatiques ;
- Que la Région est engagée depuis plusieurs années dans la transformation numérique des acteurs et des territoires normands, et en particulier dans la structuration d'un écosystème normand de la donnée, conformément à la Stratégie numérique normande adoptée en 2017 ;
- La contribution active de la Région pour que la Normandie dispose d'atouts visibles et structurants depuis l'adoption de cette stratégie, en termes :

- D'infrastructures (couverture fibre optique, centres de donnée régional et super ordinateur exploités par le CRIANN),
 - D'acteurs disposant d'une forte expertise sur la donnée et ses traitements notamment par intelligence artificielle (entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche...),
 - De réseaux assurant la promotion et la mise à disposition de ces expertises, avec le DataLab Normandie, le centre d'incident et le campus Normandie Cyber ;
- Qu'en 2025, la Région a franchi une nouvelle étape de structuration de l'écosystème régional de la donnée et de l'IA, avec :
 - La mise en production d'une nouvelle plateforme mutualisée et fédératrice de diffusion de données, DataNormandie, en co-pilotage avec l'Etat,
 - La transformation de l'association CRIANN en Groupement d'Intérêt Public pour que les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, les établissements de santé et les collectivités qui le souhaitent pilotent les projets stratégiques du CRIANN dans une logique de mutualisation et de haut niveau de services en appui de leur stratégie numérique propre,
 - La création de la filière Normandie Numérique, née du rapprochement de Normandie Web Xperts et du campus Normandie Cyber, et qui prolongera l'action du Pôle de compétitivité TES, pour l'animation sectorielle et l'accélération business, l'émergence de projets collaboratifs intersectoriels et le développement et le rayonnement de la filière ;
 - Le travail mené par la Région de concertation (enquête, entretiens, ateliers) auprès de plus de 300 acteurs du territoire (entreprises, collectivités, chercheurs, ...), depuis 2024, tant pour attirer l'attention des acteurs du territoire sur les enjeux de la donnée et de l'intelligence artificielle que pour recenser l'expression des besoins et des attentes à ce sujet. A noter une mise en lumière spécifique sur l'intelligence artificielle à l'occasion des premières assises nationales de l'intelligence artificielle de Ouest France en octobre à l'université de Caen, menée avec le soutien de la Région, ayant réuni 550 personnes de la France entière ;
 - L'importance confirmée dans ce cadre par les acteurs normands de la donnée et de l'intelligence artificielle dans leurs activités, comme levier de compétitivité, de souveraineté, et de niveau de services, et les attentes vis-à-vis de la Région en lien avec la donnée comme objet de politique publique (animation de l'écosystème, aide au démarrage de démarche data/IA, soutien aux collaborations, à la formation, diffusion de données, de bonnes pratiques, ...), en veillant particulièrement dans le développement des usages de la donnée à la cohésion sociale et territoriale, à leur acceptabilité sociétale, à la sobriété numérique, à la transparence et à la confiance dans l'action publique, ce pour quoi la Région Normandie a produit une feuille de route régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle 2026-2028 ;

Présentation de la feuille de route régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle 2026-2028

- Par cette feuille de route, la Région souhaite amplifier la prise en compte de la donnée comme ressource territoriale, et ainsi l'exploiter pour mieux atteindre les objectifs de ses politiques publiques, en particulier ses priorités visant à favoriser l'employabilité des normands en développant leurs compétences, contribuer à la réindustrialisation et au mix énergétique français, investir dans les services publics, de mobilité et de santé notamment, et décliner ces orientations sous la forme de chantiers d'exploitation de la donnée, détaillés dans l'annexe 1 ;

- La Région entend parallèlement, au travers cette feuille de route, et comme sous-jacent du développement économique et territorial, renforcer et améliorer ses interventions visant à assurer des conditions favorables à l'exploitation des données, notamment par l'intelligence artificielle, tel que détaillé dans l'annexe 2, au travers :
 - La mise en œuvre et le développement de la filière Normandie Numérique, pour permettre de constituer une force de frappe normande (s'appuyant sur les entreprises de services numériques - offeuses de solutions) pour répondre aux besoins des donneurs d'ordre, renforcer l'appropriation de l'IA, favoriser l'innovation et l'émergence de projets fédérateurs dans les secteurs stratégiques pour la Normandie,
 - Le renforcement complémentaire de l'action du réseau du DataLab Normandie sur les retours d'expérience et l'aide aux diagnostics de la donnée et de l'IA au sein des organisations normandes pour faciliter le passage à l'action,
 - L'élargissement de la plateforme DataNormandie pour en faire un véritable dispositif d'appui au développement des territoires au moyen d'actions d'animation et de projets sur la donnée au service des politiques publiques, et l'accompagnement des collectivités territoriales, voire d'entreprises, pour monter en compétences sur l'usage de la donnée,

Présentation des dispositifs associés à la feuille de route

- En appui à la mise en œuvre de cette feuille de route, la Région entend déployer les modalités d'aides suivantes pour renforcer l'action du DataLab Normandie et la réutilisation des données diffusées par la plateforme DataNormandie :
 - L'expérimentation d'un dispositif de diagnostics data/IA pour faciliter la mise en place de projets data/IA au sein des organisations normandes pour un montant affecté total de 50 000€ TTC (annexe 3),
 - La modification du dispositif Booster IA pour accroître les retours d'expérience de preuves de concept d'IA et ajuster le montant d'aide maximal pour tenir compte du plancher d'aide du FEDER numérique, selon une approche globale d'accompagnement depuis l'émergence jusqu'au passage à l'échelle des projets (annexe 4),
 - La mise en place d'un dispositif de datathon qui est un challenge en équipe visant l'utilisation des données ouvertes pour apporter des solutions face à des problématiques concrètes (annexe 5),
- Que ces orientations politiques doivent nécessairement prendre en compte le défi climatique, de la biodiversité et des ressources naturelles et viser à y apporter des réponses ;
- Que chacun de ces chantiers ou dispositifs pourra donner lieu, le cas échéant, à des actions spécifiques soumises à délibération ultérieure (comme le lancement d'Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'émergence et l'accompagnement de projets) ;
- Que l'administration régionale mobilisera ces actions et dispositifs pour la mise en œuvre de sa démarche interne volontariste de transformation numérique s'appuyant notamment sur la donnée et l'intelligence artificielle.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des voix, moins 11 abstentions (Geneviève AUGÉ, Véronique BEREGOVY, David FONTAINE, Pierre-Emmanuel HAUTOT, Guillaume HEDOUIN, Rudy L'ORPHELIN, Laëtitia MALHERBE, Bénédicte MARTIN, Bastien RECHER, Marianne ROZET, Laëtitia SANCHEZ)

- D'approuver la feuille de route régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle composée de deux volets présentés respectivement dans les annexes 1 et 2 ;
- D'adopter le dispositif de diagnostics data/IA présenté en annexe 3, à compter du 1^{er} mars 2026 ;
- D'adopter les modifications du dispositif Booster IA présentées en annexe 4, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'adopter le dispositif de Datathon Normandie présenté en annexe 5, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 22 décembre 2025
après réception Préfecture le 22 décembre 2025
Référence technique : 076-200053403-20251215-214335-DE-1-1
et Publication le 22 décembre 2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

LES CHANTIERS DE LA DONNÉE 2026-2028 EN APPUI DES PRIORITÉS RÉGIONALES

La donnée constitue une ressource pour l'action territoriale : elle permet d'éclairer les décideurs et citoyens dans leurs choix, d'optimiser des dispositifs et l'utilisation économe des autres ressources (financières, énergétiques, ...), de se projeter sur des évolutions et d'anticiper (emplois, démographie, climat ...), de favoriser la transparence de l'action publique et de faire participer les citoyens.

La Région se fixe un programme de travail d'exploitation de la donnée pour mieux atteindre ses objectifs de politiques publiques, notamment pour trois grandes priorités¹ :

- Favoriser l'employabilité des normands, en développant leurs compétences,
- Contribuer à la réindustrialisation et au mix énergétique français,
- Investir dans les services publics : mobilité et santé, notamment.

La Région considère que le défi climatique², de la biodiversité et des ressources naturelles (eau, air, minerais...) doit être pris en compte dans ces chantiers comme condition de réussite incontournable.

Chantier N°1 : Favoriser l'employabilité des normands en développant leurs compétences

Inventorier les points clés de l'appareil de formation et de recherche, ses atouts et défis principaux, au service de l'efficacité de l'action publique

Objectifs. La Région souhaite développer l'employabilité des normands au moyen de ses compétences en faveur de la découverte des métiers, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en lien avec les besoins du territoire et en accompagnement des transitions numériques, environnementales et sociétales.

#Cartographier les plateaux techniques de formation professionnelle. Ils sont essentiels pour structurer le système de formation et jouent un rôle clé dans l'aménagement et l'attractivité du territoire. La Région souhaite s'engager dans une cartographie des plateaux techniques relatifs aux métiers en tension, consolidée pour tous les publics d'apprenants (lycéens, apprentis...). Cette base de données alimentera les réflexions stratégiques pour mutualiser, pérenniser, tenir à jour, valoriser et optimiser l'utilisation de ces équipements de formation très importants. La Région mobilisera ses partenaires, Institutions et lieux de formation, pour nourrir la démarche et alimenter la base de données.

#Analyser les données de l'ESRI³ normand pour l'aide à la décision. Il s'agit de se doter d'un outil pour regrouper et analyser toutes les données disponibles de l'ESRI normand (ex. : soutiens régionaux, projets européens et nationaux, descriptifs des équipes de recherche, effectifs chercheurs, étudiants...) afin de permettre à la Région de mieux piloter ses actions, d'éclairer les décisions publiques et de valoriser l'engagement politique en matière d'ESRI. Concrètement, cet outil devra par exemple :

- Permettre de suivre la démographie étudiante et anticiper les besoins en formation,
- Piloter l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques régionaux,
- Identifier et suivre les projets de recherche, développement et innovation (RDI) dans le cadre de la stratégie de spécialisation, en lien avec les établissements académiques et les entreprises,

¹ La mise en œuvre reposera sur la coopération entre les directions opérationnelles en charge des thématiques visées, les acteurs régionaux concernés, avec le soutien des équipes et acteurs de l'écosystème numérique.

² Réduction des émissions et adaptation aux conséquences du changement climatique.

³ Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.

- Analyser l'impact des financements régionaux et européens sur la structuration des équipes et des filières stratégiques,
- Valoriser le potentiel ESRI régional.

À terme, cet outil pourrait prendre la forme d'un Observatoire de l'ESRI normand, facilitant un diagnostic partagé et renforçant les échanges avec les établissements, l'État et les collectivités.

Chantier N°2 : Contribuer à la réindustrialisation et au mix énergétique français

Connaitre et faire connaitre aux décideurs publics et aux industriels les ressources clés pour déclencher de nouvelles implantations et favoriser le développement des sites existants

Objectifs. L'industrie et l'énergie figurent très haut dans la liste des priorités de la Région, avec un double objectif de :

- Préserver la vocation industrielle de la Normandie, tout en contribuant à la réindustrialisation du pays,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et décarbonées, contribuant à l'émergence d'un nouveau mix énergétique français.

Il s'agit pour la Normandie de confirmer son rôle de premier plan pour l'avenir économique du pays par l'accueil de projets industriels mettant en œuvre des process largement décarbonés, par ses grands projets dans le domaine de la production d'électricité⁴, par le développement de l'économie circulaire grâce au développement de symbioses industrielles et de coopérations entre entreprises d'un même territoire. Ces chantiers visent à favoriser la collecte et le partage de données à fort contenu technique (foncier, réseaux, mobilité/logistique, formation, ressources matières, ressource en eau, biodiversité et continuités écologiques, ...) afin de les croiser et de faciliter la prise de décision de n'importe quel acteur. Par exemple, ces chantiers pourront faciliter la décision d'implantation de datacenters lorsqu'ils permettent, au-delà d'être compatibles avec les ressources territoriales disponibles, d'accélérer la recherche et l'innovation en IA en lien avec l'ESRI normand.

#Cartographier le foncier. Même s'il existe déjà de la donnée disponible et accessible (travaux de la CCI, de l'EPFN, de l'AD Normandie, de la CRIGE...), la donnée disponible n'est pas spécifiquement orientée vers les projets industriels, qui ont besoin de surfaces importantes mais aussi de foncier qualifié (constructibilité, accessibilité, assainissement, présence d'un réseau de chaleur...). Il convient aussi d'identifier le potentiel foncier économique en renouvellement urbain pour la réindustrialisation (réutilisation de friches, densification de zones existantes). La Région travaille avec ses partenaires à l'alimentation d'un référentiel commun pour colliger et ouvrir un ensemble de données utiles.

#Partager les données énergétiques. La question énergétique, et notamment électrique, est cruciale pour tous les projets électro-intensifs et de décarbonation (proximité avec le réseau, ses caractéristiques, délai avant raccordement...). Cela, peut donner lieu à du partage de données avec certains opérateurs (exemple RTE ou GRTgaz) pour anticiper les besoins d'implantations d'industriels ou entre industriels (par exemple, pour optimiser les possibilités de récupération de chaleur ou d'échanges matières dans une optique d'économie circulaire).

#Décrire l'environnement industriel. Il s'agit d'identifier les industriels situés en proximité, avec leurs savoir-faire, les structures de coopération entre eux, les opportunités d'écologie

⁴ La part de la Normandie dans la production nationale devrait passer de 13 à 14% à 20% vers 2040.

industrielle... Cette description s'appuiera sur les démarches d'observation et d'ouverture de données dans le but d'éclairer les opportunités de coopérations.

Chantier N°3 : Investir dans les services publics (mobilité, santé)

Accompagner et financer l'innovation, éclairer les décisions et améliorer leur fonctionnement, au service de tous les usagers

Objectifs. Les normands ont besoin au quotidien de services essentiels à leur bien-être et à leur épanouissement, disponibles et de qualité. En plus de la culture, du sport, des loisirs que la Région soutient, la santé et la mobilité sont des enjeux essentiels sur lesquels la Région conduit une action puissante et globale pour corriger certains déficits d'offre et la faire évoluer continuellement, en lien avec les évolutions démographiques, techniques et organisationnelles, le contexte de changement climatique et les besoins nouveaux de l'économie des transitions. Dans un territoire peu centralisé et ouvert sur le monde à partir de sa façade maritime, les déplacements de voyageurs, très majoritairement en véhicule individuel, et le transit de fret sont, juste après l'industrie, le 2^{ème} poste d'émissions de GES⁵ en Normandie. La décarbonation des mobilités est donc une priorité forte. De plus, développer ces offres de mobilité et de soins sont des facteurs d'attractivité importants pour les habitants et particulièrement les actifs en situation de mobilité géographique, et globalement pour les normands pour qu'ils restent en Normandie, notamment les jeunes qui quittent souvent le territoire pour leurs études, souvent sans y revenir, et un facteur d'attractivité économique pour offrir des conditions avantageuses aux entreprises, pour faciliter leurs recrutements et la fidélisation de leur force de travail par des conditions de vie favorables aux salariés.

#Soutenir l'innovation pour l'accès au soin. Dans un contexte de désertification médicale, l'usage de l'IA peut libérer du temps médical ou paramédical pour se concentrer sur des actions à plus fort impact : pour le diagnostic, pour prolonger l'expertise des spécialistes sans contrainte de temps et de lieux, pour le soin ou la fluidification des parcours. L'intégration de ces innovations dans les pratiques quotidiennes nécessite pour autant une formation continue des professionnels de santé, une adaptation des formations initiales médicales et paramédicales, une mise à jour régulière des infrastructures technologiques (sur le plan technique et réglementaire par exemple en mobilisant la certification « hébergeur de données de santé » du CRIANN) et d'accompagner l'acceptabilité des patients et des aidants. La Région accompagnera les porteurs de projet, notamment via la mise en œuvre d'appels à manifestation d'intérêt, en mobilisant ses réseaux (exemple DataLab Normandie et filière Normandie Numérique), en complément de démarches d'observation s'appuyant sur la plateforme normande d'observation sociale et sanitaire – Normandie Études Observation NEO visant à identifier les priorités d'action.

#Partager une connaissance détaillée, fiable et globale de la fréquentation du service ferroviaire de voyageurs. L'analyse de la fréquentation associée au plan de transport est un préalable indispensable à la mise en adéquation de l'offre de service de transport public de voyageurs avec leurs besoins de déplacement. Une veille continue permet d'identifier les changements de comportement de court (situations exceptionnelles) ou long terme (par analyse prédictive). Le partage de cette connaissance (collectivités, services de l'Etat, entreprises de transport, associations...) permet d'organiser un rabattement optimal vers les réseaux de transport public, de mieux dimensionner les matériels pour éviter les situations de suroccupation, d'optimiser les correspondances pour faciliter le parcours voyageur, d'objectiver les besoins en infrastructures etc., tout en augmentant la part modale des transports collectifs et diminuant l'émission de GES. La mesure continue de la

⁵ Gas à Effet de Serre

fréquentation permet d'évaluer les politiques d'investissement pour le report modal, et l'effet levier de compétitivité visée par l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires de voyageurs. A cette fin, la Région entend améliorer et partager sa connaissance de la fréquentation au moyen de traitements de différentes sources de données de fréquentation pour augmenter leur niveau de fiabilité, de la création et l'ouverture d'une base de données, de la généralisation progressive des comptages automatiques. En parallèle, la Région s'attachera à rechercher des solutions innovantes permettant de faciliter le parcours voyageur dans le cadre de la conception et la mise en œuvre de son Système d'Information et de Distribution Régional.

#Comprendre et influencer sur les comportements de mobilité. Il s'agit de poursuivre les travaux permettant de superposer et interroger différentes sources de données par IA afin de comprendre l'état actuel des habitudes de mobilité, identifier des possibilités d'actions adaptées aux réalités locales et aussi influencer sur les comportements des usagers. A partir de l'analyse des déterminants de comportements individuels (cf. travaux du GIEC normand en matière de psychologie) et en prenant en compte l'ensemble des facteurs (socio-économiques, démographiques, géographiques, environnementaux, psychologiques et comportementaux), il s'agit de modéliser une structure d'offre de transport optimale pour élaborer différents scénarios d'offre de transport.

#Qualifier la donnée : Améliorer la qualité et la structuration des données régionales de transport permettra des analyses plus fines et la co-construction d'indicateurs de suivi et d'évolution du réseau NOMAD, par exemple le pourcentage de la population ayant accès à un arrêt de transport à proximité.

#Informers les voyageurs : La mise en œuvre d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs sur l'ensemble des lignes commerciales et mixtes du réseau interurbain Nomad Car est en cours. Il permettra aux usagers d'avoir une visibilité en temps réel des cars Nomad en circulation (avance, retard, ...).

#Collecte standardisée auprès des futurs exploitants ferroviaires et routiers : Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs et des nouvelles contractualisations en transport public routier (à partir de 2027), la Région demandera à préciser les données produites et fournies par les exploitants ferroviaires et routiers. La Région vise une meilleure mise en œuvre du service public, et son évaluation, et plus de transparence auprès des usagers.

#Organiser un partage de données des autorités organisatrices de transports et de mobilité normandes. Ce partage pourra concerner les lignes régulières, leurs flottes et projets d'évolution, leurs besoins et projets de développement de points d'avitaillement bas-carbone (électrique, bioGNV, hydrogène, e-carburant), notamment. Cela permettra d'identifier des opportunités de mutualisation, d'optimisation/révision de leurs projets en vue de favoriser le développement et d'assurer une cohérence d'un réseau de points d'avitaillement bas-carbone (véhicules lourds, voire aussi flottes utilitaires légers) du point de vue de l'offre et de la demande.

La Région étudiera la possibilité de soutenir la mise en œuvre et l'exploitation de **hubs de données**, notamment dans ces domaines.

LES CHANTIERS 2026-2028 VISANT A FACILITER LES USAGES DE LA DONNÉE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La feuille de route régionale de la donnée et de l'IA 2026-2028 entend renforcer et améliorer les interventions régionales visant à assurer des conditions favorables à l'exploitation des données, notamment par l'intelligence artificielle. Elles conditionnent en particulier la réussite des chantiers 2026-2028 de la donnée en appui des priorités régionales (annexe 1) et sous-tendent plus globalement le développement économique et territorial de la Normandie.

Cette ambition se traduit par la mise en place ou l'adaptation de dispositifs en complémentarité des actions numériques déjà engagées telles que le déploiement de la fibre optique, le soutien aux actions du CRIANN (hébergement de données, réseau sécurisé, calcul intensif), la médiation numérique, la cybersécurité et le développement d'un écosystème de la donnée.

Chantier N°1 : Mettre en place et développer la filière Normandie Numérique

Objectifs. Normandie Numérique vise la coordination renforcée des actions en faveur du numérique en particulier dans les domaines de la cybersécurité, de l'IA et du numérique responsable. La filière Normandie Numérique est le fruit du rapprochement entre le Campus Normandie Cyber et NWX et vise à reprendre les actions du pôle de compétitivité TES. Son objectif est de renforcer la coopération entre les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs publics et de participer au rayonnement du territoire dans le domaine du numérique. Ainsi, l'ambition est de constituer une force de frappe normande (s'appuyant sur les offreurs de solutions) pour répondre aux besoins des donneurs d'ordre, renforcer l'appropriation de l'IA, favoriser l'innovation et l'émergence de projets fédérateurs dans les secteurs stratégiques pour la Normandie.

#Apporter du service numérique aux donneurs d'ordre. Normandie Numérique vise à devenir une plateforme opérationnelle sur 3 axes stratégiques : la cybersécurité et souveraineté numérique en s'appuyant sur le label Normandie Cyber® et le centre de réponse à incidents cyber, l'IA en favorisant sa diffusion et en soutenant les acteurs normands du secteur, en développant l'innovation et le numérique responsable.

#Fédérer les acteurs et porter des projets structurants. Normandie Numérique assure la reprise de la coordination du projet européen **Digital Innovation Hub 1** (initialement coordonné par le Pôle TES) pour la poursuite de la mise à disposition de l'offre de service auprès des entreprises et des collectivités normandes. Dans le cadre du **second appel à projets européen Digital Innovation Hub**, qui ciblera l'usage de l'IA dans les entreprises (en particulier PME) et les collectivités et établissements d'intérêt général, la Région soutiendra une candidature normande coordonnée par Normandie Numérique s'appuyant sur les expertises normandes de l'IA et globalement de l'accompagnement à la transformation numérique innovante, sûre et responsable.

#Favoriser la mise en relation des acteurs et la mise en place de marchés. La concertation mise en place par la Région avec des acteurs du numérique et des donneurs d'ordre a mis en exergue le besoin d'échanges et de rencontres professionnelles. Une des actions phares de Normandie Numérique sera l'organisation d'un événement BtoB en marge des Assises nationales de l'IA pour mettre en relation offreurs de solutions et donneurs d'ordre, afin de structurer le marché régional dans ce domaine.

Chantier N°2 : Renforcer l'action du DataLab Normandie

Objectifs. En lien étroit avec Normandie Numérique, le plan d'actions du DataLab Normandie visera à renforcer la promotion des experts normands de la donnée et de l'IA, la mise en

réseau des acteurs, la mise à disposition d'outils d'accompagnement et de retours d'expérience.

Impulsé par la Région en 2019, le DataLab Normandie est une action partenariale pour sensibiliser les acteurs normands aux enjeux et usages de la donnée et de l'IA, les accompagner au travers d'expertises et conseils, favoriser le développement de projets, promouvoir les expertises normandes. Coordonné depuis 2024 par 4 acteurs, l'AD Normandie pour la dimension entreprise, la Région Normandie pour son action sur l'animation territoriale de la donnée, l'INSA de Rouen Normandie pour représenter l'enseignement supérieur et la recherche et le CRIANN pour les moyens de calcul, il s'appuie sur un réseau d'experts du DataLab Normandie (entreprises, laboratoires ...) au travers la mise en œuvre d'une charte pour le déploiement de ses actions dans un cadre de confiance. Il constitue ainsi un agrégateur de services qui promeut l'utilisation de la donnée et de l'IA pour l'innovation et l'émergence de nouveaux services numériques.

#Faciliter le passage à l'action. Un dispositif de « diagnostic data/IA » sera expérimenté pour initier des plans d'actions d'exploitation de la donnée sur la base d'un état des lieux des pratiques au sein d'organisations volontaires pour s'inscrire dans cette démarche (**annexe 3**). Ce diagnostic pourra être réalisé sur quelques jours sous la forme d'une prestation de conseil financée par la Région. Ce diagnostic se place en amont d'autres dispositifs régionaux à visée plus stratégique ou opérationnelle tels que l'aide *Impulsion Conseil* de l'AD Normandie, la mobilisation de « cœurs experts » du DataLab Normandie pour l'émergence de projets ou le soutien financier à des projets de preuve de concept ou d'expérimentation de services numériques innovants.

#Accroître les retours d'expérience de preuves de concept d'IA. Depuis son lancement en 2020, le dispositif Booster IA connaît un véritable succès et a permis la mise en œuvre de 35 projets pour un montant total de 597K€. L'adaptation du dispositif (**annexe 4**) vise à encourager la diversité des porteurs et des projets et mettre l'accent sur l'impact territorial, le potentiel de retours d'expérience et la répliquabilité, selon une approche globale d'accompagnement depuis l'émergence jusqu'au passage à l'échelle des projets.

Chantier N°3 : Elargir DataNormandie à l'exploitation des données ouvertes

Objectifs. Le développement de l'écosystème régional de la donnée et de l'IA s'inscrit dans une dynamique plus large de valorisation des ressources numériques. Parmi celles-ci, les données ouvertes constituent un gisement stratégique pour stimuler l'innovation et renforcer le développement économique et l'attractivité des territoires. DataNormandie, plateforme régionale de diffusion de données ouverte, copilotée avec l'État, vise à donner une meilleure visibilité de l'ensemble des données régionales ouvertes, pour constituer une sorte de vitrine de la donnée en Normandie, favoriser les réutilisations de ces données et l'émergence de nouveaux services et ce dans les domaines stratégiques de la Normandie. Il s'agit aussi de mettre en place une animation et des services en appui au développement des territoires pour leur permettre de mieux s'adapter aux transitions économiques, sociales, environnementales et climatiques, en s'appuyant sur les données et les ressources de DataNormandie et des observatoires, en stimulant les réutilisations innovantes de données ouvertes, ainsi qu'en facilitant leur utilisation de la plateforme.

#Stimuler les réutilisations innovantes de données ouvertes pour répondre aux défis des transitions. Après deux premières expérimentations visant à poser les bases d'un challenge de la donnée à même d'apporter des solutions concrètes, la Région met en place

un dispositif de Datathon pour plus de souplesse et d'adaptabilité aux besoins de la Normandie (**annexe 5**). Le Datathon Normandie est un défi entre équipes, regroupant sur quelques semaines des candidats, spécialistes ou non du traitement de la donnée, qui doivent répondre de manière collaborative à une problématique posée à partir de données ouvertes qui leur sont mises à disposition (notamment sur DataNormandie) et travailler à la réalisation d'un prototype fonctionnel d'une solution digitale innovante ayant un impact sur le territoire normand et sa population. Il s'agit également de renforcer la valorisation des résultats à l'issue des Datathons pour favoriser leur exploitation et diffusion futures.

#Accompagner les territoires dans les transitions économiques, sociales, environnementales et climatiques. Une première traduction de cette orientation porte sur la transition écologique et notamment l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs démarches d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en leur proposant sur DataNormandie un espace ressource et de travail collaboratif sur les données qui leur permettra de connaître les ressources disponibles, d'identifier et accéder à un grand nombre de données de la façon la plus pédagogique possible et de disposer d'outils de travail collaboratifs sur ces données, afin de les travailler et de les visualiser en réponse à leurs besoins. Ce chantier mobilisera aussi l'information géographique via la Coordination régionale de l'information géographique (CRIGE) Normandie.

#Exploiter pleinement les ressources des observatoires. L'animation de DataNormandie proposera de mettre en synergie l'action des observatoires normands et autres outils de collecte et de suivi de données. Afin de définir et partager des orientations communes, la Région cherchera à renforcer l'interconnaissance et l'accès aux données et analyses, et à identifier avec les partenaires (chercheurs, observatoires, collectivités et acteurs du territoire) les principaux questionnements et besoins d'analyse complémentaires pour mettre en œuvre rapidement et concrètement des actions en réponse aux enjeux de transition du territoire, notamment de transition écologique.

#Faciliter l'utilisation de DataNormandie pour tous. L'objectif est de développer l'utilisation de DataNormandie, en renforçant l'accompagnement des utilisateurs, pour permettre leur montée en compétences et une meilleure exploitation des données. Des webinaires et des formations seront mis en place pour permettre aux différents réseaux et catégories d'acteurs de s'approprier pleinement les fonctionnalités de la plateforme. Ce chantier pourra également donner lieu à de nouveaux développements, tels que l'introduction d'une solution d'IA de type Large Language Model (LLM), pour assurer un accompagnement personnalisé et pertinent à chaque utilisateur sur les jeux de données et les traitements possibles (extraction, datavisualisations, réutilisations...).

Les trois dispositifs évoqués dans ce deuxième volet de la feuille de route régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle sont décrits dans les annexes qui suivent :

- Annexe 3 : Diagnostic Data/IA
- Annexe 4 : Booster IA
- Annexe 5 : Datathon Normandie

 RÉGION NORMANDIE  Cofinancé par l'Union européenne	Code du dispositif : OS1 – M2 - D...				
	Objectif stratégique : POUR UNE ECONOMIE NORMANDE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE ET INNOVANTE				
	Thématique : Numérique				
	INTITULÉ DU DISPOSITIF : DIAGNOSTIC DATA / IA POUR ENGAGER LA VALORISATION DE SES DONNÉES				
	Type d'aide : Prestation de conseil				
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER	☐ CPIER	☐ SRADDET	☒ Feuille de route régionale de la donnée/IA	☐
	☐ FEDER	☐ FSE +	☐ FEADER	☐ FEAMPA	☐

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

Dans un contexte de numérisation croissante de l'économie et de la société, la donnée est devenue une ressource clé à exploiter dans de nombreuses organisations pour le développement de leur activité. L'exploitation et la valorisation des données permettent en effet d'optimiser les process et l'utilisation des ressources (financières, énergétiques ...), d'éclairer la prise de décision, de développer de nouveaux services ou encore d'améliorer la relation aux usagers ou clients. L'essor de l'intelligence artificielle décuple ces potentialités.

Cependant, de nombreuses organisations, souvent de plus petite taille, ou non intégrées dans des dynamiques de réseaux, s'interrogent sur la façon d'appréhender ces sujets, ce qu'ils recouvrent et ce qu'ils impliquent, avant de mettre en place une organisation et de premières actions.

OBJECTIFS

Dans le cadre de sa mission d'animation de l'écosystème de la donnée et de l'IA en Normandie, et notamment en lien avec le DataLab Normandie¹, la Région Normandie souhaite expérimenter un dispositif de diagnostic data/IA pour permettre à des structures normandes (publiques ou privées) volontaires de s'engager dans une démarche de valorisation de leurs données, en identifiant avec elles les bénéfices potentiels que cela pourrait leur apporter et en leur fournissant de premiers conseils pour avancer et structurer leurs démarches.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION <i>(minimum : 1)</i>	RESULTAT <i>(minimum : 1)</i>	CONTEXTE <i>(minimum : 1)</i>
Nombre de diagnostics réalisés par an	Taux de bénéficiaires ayant mis en œuvre des actions nouvelles d'exploitation de la donnée et/ou d'utilisation de l'IA à l'issue du diagnostic au bout de 6 mois	Nombre et % de collectivités, d'entreprises, d'établissement de santé recensés dans les réseaux et dispositifs d'accompagnement régionaux sur la donnée

¹ Le DataLab Normandie est une initiative partenariale pour sensibiliser les acteurs normands aux enjeux et usages de la donnée et de l'intelligence artificielle, les accompagner au travers d'expertises et conseils, favoriser le développement de projets, promouvoir les expertises normandes dans ce domaine. Plus d'informations sur : datalab.datanormandie.fr

--	--	--

Le cas échéant : autres types d'indicateurs ou modes de suivi envisagés :

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Ce dispositif s'adresse à trois types d'organisations implantées en Normandie :

- Des collectivités territoriales ou leurs regroupements dont le territoire correspond à une population se situant entre 10 000 et 100 000 habitants ;
- Des entreprises : elles devront avoir un effectif entre 10 et 250 ETP, exercer une activité de production ou de service, et avoir au moins 5 ans d'existence ;
- Des établissements de santé.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Ce dispositif vise à apporter un tout premier niveau de conseil. Il ne se substitue donc pas à des dispositifs visant un accompagnement plus approfondi ou complet, débouchant sur un plan d'action global pour la structure².

Il prend la forme d'une intervention d'experts de 5 jours maximum, dont la prestation est totalement prise en charge par la Région Normandie.

Cette prestation vise à :

- Identifier et évaluer avec chacune des structures s'impliquant dans cette expérimentation les données dont elles disposent, leur qualité, leur gestion et les traitements et usages déjà existants de ces données, ainsi que le potentiel d'exploitation de celles-ci ;
- Identifier les freins et leviers à une plus grande exploitation / valorisation de ces données, ainsi que les usages qui pourraient répondre aux besoins exprimés par les structures ;
- Aborder le sujet de l'utilisation de l'IA et son adéquation ou non aux besoins identifiés ;
- Proposer des recommandations concrètes et ouvertes en termes de choix technologiques pour accompagner la montée en compétences et les premiers traitements de données au regard des besoins ;
- Informer les structures des accompagnements possibles au-delà de ce premier diagnostic.

Les critères d'éligibilité sont ceux précisés dans les bénéficiaires de l'aide.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Ouverture du dispositif : 1^{er} mars 2026

Analyse des demandes de diagnostics au fil de l'eau, dans la limite des crédits disponibles, sur la base des réponses au formulaire de demande (contenu en annexe) et sélection du nombre de bénéficiaires dans la limite des crédits disponibles.

Notification par la Région de la sélection de la structure, avec le nom du prestataire qui assurera le diagnostic.

Mise en place du diagnostic auprès de la structure dans le trimestre suivant la notification. Le prestataire retenu par la Région Normandie pour effectuer le diagnostic prendra contact avec la structure bénéficiaire.

² Le diagnostic orientera, le cas échéant, vers des dispositifs tels que ceux de la Banque des territoires, de Bpi France, de l'AD Normandie ou d'autres accompagnements en fonction des besoins de la structure.

La Région sélectionnera un prestataire ou un groupement de prestataires en co-traitance par la voie d'un marché à bons de commande en MAPA pour assurer ces diagnostics.

MODALITÉS DE PAIEMENT

La Région Normandie passe la commande et prend totalement en charge le paiement de la prestation.

Pour les entreprises, cette prestation équivaut à une aide, dont le montant est octroyé sous le régime de minimis, conformément au règlement (UE) n° 1407/2013. Il est pris en compte, avec l'ensemble des aides de minimis reçues par le bénéficiaire au cours des trois (3) derniers exercices fiscaux, pour le calcul du plafond applicable.

Un document récapitulant les éléments de chaque diagnostic et les recommandations associées sera présenté et remis à chaque structure à l'issue de la prestation.

Les experts chargés d'assurer cette prestation s'engageront à garantir la confidentialité des informations dont ils auront pu avoir connaissance au cours de ce diagnostic. Le document récapitulatif sera à l'usage exclusif de la structure diagnostiquée. Une copie en sera transmise à la Région Normandie, en tant que financeur, qui l'utilisera aux seules fins de service fait et de retour d'expérience sur cette expérimentation.

Les informations considérées comme confidentielles concernant la structure bénéficiaire pourront, le cas échéant, être supprimées du document récapitulatif, sous réserve que cette suppression ne compromette ni l'intégrité, ni la cohérence, ni la compréhension globale dudit document. En aucun cas, ce document ne comportera des données gérées par la structure.

Les structures bénéficiaires du diagnostic s'engagent en particulier à compléter un questionnaire d'évaluation du diagnostic à l'issue de celui-ci et à le transmettre à la Région Normandie.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 15 décembre 2025

Cadre réglementaire : commande publique, règlement (UE) n° 1407/2013

Documents annexes (*téléchargeables*) : Formulaire de demande (voir ci-après)

Contacts : Nawal Bouin, chargée de projets
Nawal.bouin@normandie.fr

Direction / service : DAN / SIGO
Téléphone (secrétariat) : 02 32 76 42 37

DIAGNOSTIC DATA / IA
POUR ENGAGER LA VALORISATION DE SES DONNÉES

FORMULAIRE DE DEMANDE

RENSEIGNEMENTS SUR LA STRUCTURE DEMANDEUSE

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

Numéro de SIRET de la structure :

Effectif de la structure en ETP :

Si collectivité territoriale, population couverte :

Nom et fonction du responsable du projet (suivi opérationnel de la réalisation du diagnostic) :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Nom et fonction de la personne habilitée à engager la structure :

Courriel :

Numéro de téléphone :

MOTIVATIONS DE LA STRUCTURE DEMANDEUSE

La demande de diagnostic a-t-elle fait l'objet d'échanges au sein de la structure ? sous quelle forme ?

La demande de diagnostic est-elle en lien avec un projet particulier, ou une démarche spécifique de la structure ?

La structure demandeuse a-t-elle déjà identifié un(des) sujet(s) spécifique(s) à travailler en lien avec la donnée et/ou l'IA ? Si oui, le(s)quel(s) ?

La structure demandeuse dispose-t-elle au sein de son personnel de compétences sur la donnée et plus généralement sur le numérique ? Si oui, précisez

Afin de permettre l'évaluation de ce dispositif, la structure bénéficiaire du diagnostic s'engage à compléter un questionnaire d'évaluation du diagnostic à l'issue de celui-ci et à le transmettre à la Région Normandie.

Date

Signature de la personne habilitée à engager la structure

 RÉGION NORMANDIE	Code du dispositif : OS1 – M2 - D...				
	Objectif stratégique : POUR UNE ECONOMIE NORMANDE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE ET INNOVANTE				
	Mission : Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international				
	INTITULÉ DE L'AIDE : BOOSTER IA				
	Type d'aide :	Subvention /			
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER	☐ CPIER	☐ SRADDET	☒ Feuille de route régionale de la donnée/IA	☐
	☐ FEDER	☐ FSE +	☐ FEADER	☐ FEAMPA	☐

CONTEXTE / INTRODUCTION (*constats préalables à la création du dispositif*)

La numérisation de l'économie et de la société entraîne une production croissante de données dans les entreprises et les territoires. Parallèlement, l'évolution toujours rapide des technologies numériques, l'essor de l'intelligence artificielle (IA) avec ce qu'elle embarque de potentiel de transformation des activités, et l'accroissement continu des possibilités offertes par le calcul numérique sont des leviers stratégiques pour les acteurs : les enjeux sont ceux de la résilience, du pilotage des transitions et de l'attractivité territoriales, du dynamisme du développement économique local, du déploiement de services numériques innovants dans une logique de durabilité et d'intérêt général.

La Région agit pour faire de la transformation numérique de la Normandie une opportunité de développement équitable et durable de l'économie et des territoires. La Région soutient ainsi un numérique innovant et responsable au travers de l'ensemble de ses compétences par le déploiement de ressources numériques et le développement d'approches en réseau, d'outils et services numériques innovants en lien avec les acteurs du territoire. Elle agit en particulier par la mobilisation des nouvelles technologies numériques comme l'intelligence artificielle, pour, à travers la valorisation des données, soutenir un numérique au service de l'intérêt général, du développement des territoires et de leurs acteurs, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement.

La Région porte ainsi l'ambition de fédérer un écosystème de la donnée, associant le plus grand nombre d'acteurs normands. Les objectifs sont les suivants :

- découvrir, comprendre et agir sur la donnée et sa valorisation par l'IA
- faire émerger, accompagner et expérimenter des projets en prenant appui sur la valorisation des données
- produire de nouveaux services numériques visant à répondre à des problématiques métiers auxquels les acteurs du territoire sont confrontés et faciliter leur essaimage.
- partager les retours d'expérience et accompagner la montée en compétence numérique des entreprises et des organisations publiques sur la donnée et l'IA.

L'animation de cet écosystème public-privé s'appuie sur le DataLab Normandie, agrégateur de services basés sur les compétences et expertises normandes en matière de donnée et d'IA. Le DataLab Normandie vise à encourager le partage d'expériences et accompagner la montée en compétences numériques des entreprises et des organisations publiques sur la donnée et l'IA, l'acculturation des acteurs normands à ces thématiques, le développement des approches de diagnostics de la donnée, le renforcement de l'accompagnement de projets qui permet le passage à l'échelle après les phases de preuve de concept.

Ce dispositif vise donc spécifiquement à aider les organisations publiques ou privées à expérimenter dans un cadre de confiance les services numériques faisant appel aux technologies de l'IA, à développer de nouveaux cas d'usage en partenariat avec les experts de

la donnée et de l'IA normands et à renforcer ainsi les compétences dans ce domaine en Normandie.

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'IA et plus particulièrement :

- Révéler l'innovation par la donnée et favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services mobilisant l'IA par la mise en place d'un prototype et la validation de la preuve de concept
- Exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement
- Conforter la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION	RESULTAT	CONTEXTE
Nombre de projets accompagnés menés à son terme	% de projets ayant donné lieu à un retour d'expérience que le projet ait pu ou non validé sa preuve de concept	Nombre de structures nouvelles publiques ou privées intégrées au réseau du DataLab Normandie

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : tous secteurs d'activité

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) :

- Les entreprises
- Les associations
- Les établissements publics ou privés
- Les collectivités locales et leurs regroupements

Les bénéficiaires doivent être implantés en Normandie et porter de manière collaborative ou partenariale un projet dont l'usage ou l'un des usages principaux s'appuie sur une technologie d'IA et par conséquent valorise la donnée. Une liste d'experts normands pouvant participer à de tels projets est à disposition des bénéficiaires sur le site du DataLab Normandie ([Réseau d'experts | Donnons du sens aux données](#)).

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet pourra répondre à un domaine décrit dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Normandie 2021-2027¹ :

- Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- Transformer les process pour une industrie performante, durable et digitale

¹ [La stratégie régionale ESRI | Région Normandie](#)

- Développer de nouvelles solutions de mobilité bas-carbone efficaces et sécurisées
- Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine 5P humaine et animale
- Faire de la Normandie un territoire résilient par la maîtrise des risques technologiques, naturels, sanitaires et sociaux

La preuve de concept devra être réalisée, au maximum, en six (6) mois.

Le projet s'inscrit dans le cadre fixé par le règlement régional des subventions.

Les travaux soutenus par ce dispositif doivent contribuer aux communs de la donnée en Normandie en cohérence avec l'animation portée par le DataLab Normandie et notamment ses objectifs d'intérêt général.

Il est attendu des candidats que leur proposition fasse état des éléments et actions qu'ils sont disposés à mettre à disposition de ces communs, qui peuvent être constitués de :

- Retours d'expérience sur les projets
- D'outils et de contenus sous toute forme que ce soit, permettant la sensibilisation du plus grand nombre et l'émergence de projets : contenus de sensibilisations, guides méthodologiques, référentiels d'actions, fiches techniques,
- Le cas échéant, la production de données ouvertes à intégrer aux outils mis à disposition à échelle régionale ou nationale.

Ainsi, les porteurs lauréats s'engagent à faire remonter au terme de la durée du projet de preuve de concept, les indicateurs d'avancée du projet préalablement présentés dans la candidature. Cette remontée d'indicateurs s'accompagnera d'un échange (présentiel ou distanciel). Des points de suivi pourront être organisés pour suivre le développement du projet *a priori* et *a posteriori* du versement du solde de l'opération.

Les porteurs bénéficiaires s'engagent également à participer à une revue de projets collective dans le cadre du plan d'action du DataLab Normandie.

Ils pourront bénéficier de l'avis et/ou de conseils concernant la réalisation du projet par des membres du DataLab Normandie dans le cadre du dispositif de "cœur expert". Une fois la preuve de concept réalisée, le projet pourra le cas échéant bénéficier d'aides complémentaires auprès de la Région et/ou de son agence de développement économique (AD Normandie) pour accélérer sa mise en œuvre, selon les dispositifs en vigueur régissant ces aides et dans la limite des crédits disponibles dans le budget de l'année en cours. Une mise en relation avec les services régionaux pourra être proposée. Le projet correspond à la réalisation d'une preuve de concept (de l'audit de faisabilité à la preuve de concept) réalisée pendant 6 mois qui doit permettre de favoriser l'innovation par la donnée.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention proportionnelle de 50% du projet plafonnée à 12 500 € HT.

Les dépenses éligibles du projet faisant intervenir au moins deux structures normandes :

- Les frais de personnel : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- Les frais de prestations intellectuelles, les licences d'utilisation,
- Les prestations,
- Les consommables supportés directement du fait du projet.

Le dépôt des projets s'effectue au fil de l'eau et fera l'objet de deux vagues d'instruction au cours de l'année

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande doit être formulée sur le portail des aides régionales de la Région Normandie : <https://subventions.normandie.fr>

L'instruction des dossiers est réalisée par la Région (examen des projets, conformité au regard des critères d'éligibilité, sélection...). La qualité du projet sera appréciée par les services instructeurs au regard des critères indiqués ci-dessous et des autres projets présentés. Entre le dépôt de la demande de subvention et le passage en commission permanente, les services de la Région se réservent la possibilité de rencontrer les porteurs de projets pour bien cerner le projet.

Les critères d'appréciation de la candidature sont les suivants :

- La qualité globale de la proposition : éléments descriptifs et support de présentation (note /20)
- La faisabilité de la preuve de concept (note /30)
- L'intégration dans l'intérêt régional et la prise en compte du besoin de l'utilisateur (note /20)
- La réponse aux enjeux de numérique responsable et durable (note /10)
- Les dispositions prises pour la sécurité informatique du projet (note /10)
- La prise en compte de la reproductibilité de l'innovation sur le territoire (note /10)

Toute note inférieure à 50/100 rend inéligible l'opération.

La décision d'attribution d'un financement est prise par la Commission permanente du Conseil Régional puis notifiée par le Président de Région.

Les modalités de versement de l'aide établies dans le respect du règlement régional des subventions, sont précisées par le courrier de notification ou au travers d'une convention entre la Région et le bénéficiaire.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

Une avance sur réalisation pourra être versée à hauteur de 50% des dépenses éligibles.

Pour cela, le porteur devra dûment justifier la nécessité de verser une telle avance.

En cas de manquement aux obligations décrites dans la convention, l'avance versée pourra faire l'objet d'une demande de restitution.

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur.

Les pièces à transmettre à la demande de paiement sont :

- Les justificatifs de frais de personnel (bulletins de paie, contrats de travail et lettres de mission, feuilles de temps signées de l'employé et du représentant légal de la structure...)
- Les factures acquittées des prestations réalisées, des licences d'utilisation ou des consommables

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 24 juin 2024

Cadre réglementaire (non exhaustif) :

- Régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission

européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 ;

- Régime cadre exempté de notification N° SA.59107 relatifs aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014-2023 ;

- Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 24 décembre 2013.

Contacts :

Direction / service : Direction de l'Aménagement Numérique
Téléphone (secrétariat) : 02 31 06 79 00

 RÉGION NORMANDIE  <i>Cofinancé par l'Union européenne</i>	Code du dispositif : OS1 – M2 - D...				
	Thématique : Numérique				
	Mission : Valoriser la donnée en vue de participer au développement territorial				
	INTITULÉ DE L'AIDE : Datathon Normandie				
	Type d'aide : Jeux concours				
Schémas, documents-cadres, cofinancements :	☐ CPER	☐ CPIER	☐ SRADDET	☒ Feuille de route régionale de la donnée/IA	☐
	☐ FEDER	☐ FSE +	☐ FEADER	☐ FEAMPA	☐

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

À travers sa Stratégie Numérique, la Région porte l'ambition de faire de la Normandie un territoire de la confiance numérique, pour un développement durable et sécurisé de son économie, pour un usage souverain des nouvelles technologies numériques et du potentiel des données, pour un numérique innovant et responsable au service des grandes transitions territoriales de la Normandie.

La Région porte ainsi un programme d'animation visant à sensibiliser, acculturer et inciter les organisations normandes à exploiter la donnée comme ressource territoriale, en s'appuyant sur les nouvelles technologies numériques.

A cette fin, elle organise en particulier le Datathon Normandie, « challenge data » ouvert à tout type de participant (entrepreneur, étudiant, chercheur, agent des collectivités...), permettant de promouvoir la donnée ouverte pour le développement de solutions numériques innovantes en réponse à des besoins du territoire.

Le Datathon Normandie s'inscrit en cohérence avec les actions de la Région Normandie en en faveur d'un numérique innovant et responsable permettant de :

- Favoriser l'appropriation du numérique par les acteurs et les territoires dans toutes ses dimensions (cybersécurité, sobriété, évolution des compétences et des métiers, ...) ;
- Impulser une culture de l'innovation par le numérique, en soutenant et accompagnant des projets emblématiques en la matière, quel que soit le secteur ou l'activité ;
- Œuvrer à développer des écosystèmes innovants où le numérique joue un rôle clé et les promouvoir (expérimentation, émergence de projets, croisement technologique, valorisation des dispositifs de recherche de premier rang, ...) au niveau national et international ;
- Renforcer et promouvoir l'écosystème de la donnée et de l'intelligence artificielle en s'appuyant sur le DataLab Normandie ;
- Accélérer la dynamique d'ouverture des données (Open Data) pour développer la relation citoyenne et les services numériques des collectivités (développer une culture de la donnée au sein des collectivités, ouverture et valorisation des données des collectivités, territoire intelligent, nouveaux services ...) ;
- Développer et promouvoir les usages de la donnée géographique auprès des acteurs et des territoires, notamment par la Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGE) en Normandie.
- Valoriser les données ouvertes disponibles grâce à des outils accessibles et mutualisés. Dans ce cadre, la plateforme DataNormandie joue un rôle stratégique en facilitant la découverte, l'exploitation et la réutilisation des données régionales.

Ce dispositif vise donc spécifiquement à donner l'opportunité à l'ensemble des acteurs normands de valoriser les données ouvertes en faisant notamment appel aux technologies de l'intelligence artificielle, de développer des solutions digitales innovantes et de contribuer ainsi à la promotion de la donnée comme ressource et au développement territorial tout en tenant compte des priorités régionales.

OBJECTIFS

Ce dispositif vise à :

- Créer une dynamique et fédérer les acteurs normands autour de projets qui croisent et valorisent des données dans la perspective d'apporter des solutions digitales innovantes au service du territoire normand et de ses habitants ;
- Permettre aux acteurs de monter en compétences sur les sujets liés à la donnée ;
- Faire connaître les producteurs de données des territoires aux participants ;
- Valoriser et faire connaître les actions de la Région et plus largement de ses partenaires en matière de données.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION (minimum : 1)	RESULTAT (minimum : 1)	CONTEXTE (minimum : 1)
Nombre de solutions digitales présentées	Taux de valorisation des solutions par les acteurs régionaux (solutions issues du Datathon Normandie qui sont valorisées voire intégrées en partie par des acteurs régionaux).	Audience mesurée par la consultation des réseaux sociaux et pages web en lien avec l'édition considérée du Datathon.
Nombre d'éditions annuelles		

Le cas échéant : autres types d'indicateurs ou modes de suivi envisagés :

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Le Datathon Normandie est ouvert à toute personne et se déroule en distanciel ou en présentiel, sur une durée définie pour chaque édition, avec la possibilité de réunions de suivi pendant le challenge. Une équipe de mentors bénévoles peut venir en appui des équipes afin de leur apporter des éléments techniques sur la réalisation de leur projet.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le Datathon Normandie se déroule *a minima* une fois par an selon les modalités suivantes :

- L'inscription à une édition du Datathon se fait en ligne sur le site de la plateforme DataNormandie ([Accueil | La plateforme normande d'échange de données ouvertes](#)) ;
- Lors du lancement d'une édition du Datathon, les participants devront désigner un membre référent en charge des relations avec la Région ;
- Les participants pourront compléter des équipes déjà formées dans la limite de 5 participants par équipe ;
- Chaque participant utilisera son propre matériel, en particulier informatique ;
- La participation au Datathon Normandie est gratuite ;
- Les projets éligibles devront s'inscrire dans les thématiques définies pour chaque édition du Datathon Normandie et viser le territoire normand.

La Région Normandie se réserve également le droit de refuser la participation de toute personne

pour des raisons de sécurité ou de non-respect du présent règlement.

La clôture du Datathon Normandie se déroule en présentiel dans un lieu situé en Normandie qui est communiqué aux candidats au cours du challenge.

MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

Les équipes remettront leur livrable composé des éléments techniques et de la documentation de la solution développée ainsi qu'un support de présentation. Les documents remis avant la clôture du Datathon Normandie, dans des délais définis pour chaque édition, comprennent tous les éléments constitutifs du projet présenté (y compris les codes sources et les données utilisées) ainsi que, le cas échéant, la documentation associée.

Chaque équipe présente son projet au jury mis en place pour chaque édition lors de la clôture.

Le jury mis en place pour chaque édition du Datathon, se réunit lors de l'évènement de clôture pour écouter les différentes présentations et désigner l'(les) équipe(s) lauréate(s). Ce jury, proposé par la Direction de l'Aménagement Numérique, sera composé à la fois d'élus régionaux ou de leur représentant et d'experts thématiques issus de l'écosystème régional de la donnée et de la thématique retenue pour l'édition du challenge.

Les critères d'évaluation du(es) projet(s) lauréat(s) seront notamment :

- La pertinence du projet avec la ou les thématique(s) du Datathon Normandie ;
- L'originalité du projet (méthodes de traitement et de valorisation des données) ;
- Le caractère innovant de la solution ;
- La prise en compte de la sobriété numérique ;
- La faisabilité du projet ;
- La qualité de la présentation orale.

Le cas échéant, les projets pourront également faire l'objet d'un accompagnement à l'issue du Datathon Normandie par des acteurs de l'écosystème numérique et de l'innovation en Normandie.

Les participants se rendent attentifs au fait que la Région Normandie promeut un événement dont les solutions sont libres de droit. En aucun cas la Région Normandie ne pourra voir sa responsabilité engagée par un participant ou tout autre tiers concernant une question relative à la propriété intellectuelle de solutions issues du Datathon Normandie. Les risques relatifs à la propriété intellectuelle et assimilés sont assumés exclusivement par chaque participant et au sein de son équipe.

Toutefois, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le projet présenté lors de la clôture du Datathon Normandie sont autorisées aux participants à titre gracieux dans le strict cadre de sa participation au Datathon Normandie.

Les participants acceptent de la même manière la reproduction et la représentation à titre gracieux de tout ou partie des créations, dénominations, marques ou autres signes distinctifs, par la Région Normandie dans le cadre strict du Datathon Normandie. Les participants garantissent la Région Normandie contre toute revendication de tiers sur ces éléments.

La Région Normandie n'a aucun droit de préférence sur une éventuelle collaboration ou exploitation commerciale ou non commerciale des projets issus du Datathon Normandie. Chaque équipe fera son affaire de l'exploitation future du projet issu du challenge, en accord avec tout autre personne, participant ou tiers, ayant des droits sur le projet.

La Région Normandie ne peut revendiquer la propriété intellectuelle des projets présentés, de quelque façon que ce soit ou à quelque titre que ce soit.

La Région Normandie dispose toutefois d'un droit d'utilisation des projets uniquement à des fins de communication sur ses outils institutionnels.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les décisions du jury sont souveraines et les participants acceptent lors de leur inscription de s'y plier.

Pour chaque édition, des prix seront attribués aux équipes lauréates retenues par le jury de l'édition concernée, sous forme de bons cadeaux d'une valeur dégressive en fonction de leur classement, dans la limite de trois équipes lauréates et d'une enveloppe globale maximum de 5000€ par édition.

Chaque participant au Datathon Normandie pourra par ailleurs recevoir un lot à vocation numérique, conçu dans une démarche écoresponsable. Les fournisseurs régionaux engagés dans le numérique durable et responsable seront privilégiés, afin de soutenir l'économie locale et contenir l'impact environnemental.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 15 décembre 2025

Cadre réglementaire : jeux concours

<u>Contacts</u> : Alexis Gallet ; Nawal Bouin alexis.gallet@normandie.fr / nawal.bouin@normandie.fr Direction / service : DAN / SIGO Téléphone (secrétariat) : 02 32 76 38 27
--